AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 794-10

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la greffière par intérim de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance extraordinaire du 20 avril 2020, le règlement suivant :

> **794-10 – Règlement amendant le Règlement 794 et ses amendements sur la qualité de vie;**

QUE ce règlement est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 23 AVRIL 2020.

La greffière par intérim,

MARIE-CLAUDE THEMENS